



FORMATION SYLVA-NAT Module FISCALITÉ ouverte aux formateurs internes.

Éléments de contexte :

L'application Sylva, devenue obsolète est en cours de remplacement par l'application Sylva-Nat, module par module, en mode « agile ». Ce projet a été lancé en 2015, il s'inscrit dans le plan de transformation numérique de l'État qui vise à 100 % de dématérialisation et à partager les données pour créer de nouveaux services.

Il s'agit ainsi de rénover les fonctionnalités du logiciel soutien des procédures dans les services forestiers départementaux, pour les adapter aux évolutions de procédure et de les compléter sur plusieurs points :

- être structuré autour des propriétés forestières avec une entrée « géographique » basée sur la parcelle (cadastrale ou forestière) qui est la référence pour les coupes, les autorisations de défrichements, les sujets fiscaux ;
- mutualiser l'information, partager les données, simplifier le travail entre les services (DDT, SERFOB, DGPE...) et les partenaires (CNPFF) ;
- en faire un outil national respectant le volet réglementaire ;
- simplifier la saisie en favorisant la téléprocédure ;
- garantir un suivi des dossiers dans le temps.

Après les modules « PSG », défrichage et coupes, c'est le module fiscalité qui est l'objet de la formation.

Objectifs :

- Présenter le module « Fiscalité » du logiciel SylvaNat
- Donner les éléments pour le déploiement de la formation par les formateurs internes auprès des utilisateurs dans les services en DRAAF et DDT

Public concerné :

Agents des services forestiers en DRAAF et DDT, identifiés comme formateurs internes pour Sylva-Nat

Contenu proposé :

Utilisation de l'application informatique Sylva-Nat dans les services forestiers.
Module « Fiscalité » : présentation des fonctionnalités du module, exercices.

Intervenants :

Intervenants DGPE

Date limite d'inscription :

1 mois avant

Durée :

2 jours (3 sessions sont prévues)

Nbre de participants maximum :

10

Responsable pédagogique :

Myriam ISSARTEL myriam.issartel@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINFOB0013